

Maintien et actualisation des compétences

Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique (PRAP 2 S)

Public concerné

Tout acteur PRAP 2S formé à partir de 2009 souhaitant se mettre à niveau et maintenir son certificat

Prérequis

Certifié acteur PRAP 2S

Durée formation

2 jours consécutifs (14H)

Lieux

Intra-établissement

Inter-établissement : Colmar

Nous consulter pour nos autres sites de formation

Tarifs

Intra-établissement :

1 110 à 1 400€ / jour pour un groupe selon le lieu de formation

Inter-établissement :

220€ / participant (repas en sus 8,50€ /participant)

Groupe de 4 à 10 personnes

Délais d'accès

Variable et inférieur à 2 mois

Modalités d'accès

Signature de la convention de formation

Intervenant

Formateur PRAP 2S certifié

Contact

03 89 21 22 55

institut-formation.continue

@diaconat-mulhouse.fr

Référent handicap

03 89 21 22 50

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- De participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Contenu

Capacité 1 : Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement :

- Comprendre l'intérêt de la prévention.
- Connaître les risques de son métier.

Capacité 2 : Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues :

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.

Capacité 3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Capacité 4 : Être capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi :

- Identifier les enjeux d'un accompagnement.
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir.
- Analyser la situation d'un accompagnement.
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement.
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

Méthodes pédagogiques

- Films INRS, Mémento de l'acteur PRAP 2S (ED 7202),
- « Grille de certification des compétences PRAP 2S » (ALM V1 – 11/01/21)
- Mise en pratique s'appuyant sur des conditions de travail habituelles (matériels et aides à la manutention).

Modalités d'évaluation

Compétences évaluées en continu durant la formation par le formateur PRAP 2S.

Évaluation écrite des acquis de la formation et bilan oral.

Certifications des compétences

- En vue de l'obtention du certificat PRAP 2S, des épreuves certificatives sont proposées de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un acteur PRAP 2S, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Intervenant

La formation est dispensée par un formateur PRAP 2S certifié et en cours de validité. Il est rattaché à un organisme de formation habilité par l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS).